# COMPTE RENDU

### De la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2022 à 20H00

Présents : S. GENEST, C. PEIS, R. ROUDIL, C. SUCHET, F. DOIZE, S. BALADIER, R. SOULERIN, J. ROUDIER, E. HILAIRE, D. EVESQUE, D. AUZAS, S. NURY

Absents excusés : C. DOIZE, C. CORNUT, T. BALAZUC, M. PIALAT, A. CHALABREYSSE, J-L. JOUVE, N. ATAMNA

Procurations: C. DOIZE à E. HILAIRE T. BALAZUC à J. ROUDIER et J-L. JOUVE à C. SUCHET

Secrétaire de séance : J. ROUDIER

#### **ORDRE DU JOUR:**

Délibération portant sur la session des bungalows de l'école

Délibération portant sur une subvention exceptionnelle à la pétanque du Vinobre

Questions diverses.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai est approuvé sauf 1 abstention

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal par l'annonce de la démission de M. Daniel RIEUSSET pour des raisons personnelles, et accueille de ce fait l'entrée de M. Stéphane NURY remplaçant sur la liste élue aux dernières élections.

### Délibération portant sur la session de 2 bungalows

Considérant la délibération n°25-2020 du 17 juin 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

Considérant qu'au-delà du seuil des 4 600€, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés ;

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin d'autoriser la vente des 2 anciens bungalows de l'école.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide

- D'autoriser la vente de ce bien au prix de cession de 12 000 TTC, ce montant sera imputé à l'article
  775 du budget communal,
- D'inscrire la sortie de ce bien du patrimoine de la commune pour motif « cession à titre onéreux »

# Délibération portant sur une subvention exceptionnelle à la Pétanque

Madame le maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de l'association Pétanque du Vinobre par son président Alain BERNARD, pour aide à l'organisation d'une manifestation.

Le fait que la commune ne soit pas en capacité de mettre à disposition la salle polyvalente, et pour être sur la même égalité que la dernière aide à manifestation d'une autre association de la commune.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une subvention de <u>200 €</u> au profit de l'association la pétanque du Vinobre de Lachapelle sous Aubenas.

#### Questions diverses

Échange sur l'école et les travaux et le déménagement des classes

Mme le Maire informe que les entretiens pour l'embauche d'un cuisinier ont été effectué et qu'un candidat a été retenu pour le mois de septembre

Un échange sur une réflexion de groupement d'associations est évoqué.

A Lachapelle Sous Aubenas, Le Maire, Sandrine GENEST

